

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SEANCE DU 20 JUIN 2008 -

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M.GOZE, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. GILLET, M. REY, Mlle VAILLANT, M. CASTEX, M. CHUPIN, M. DELMOLY, M. REIFFERS, M. SIRE.

Etait excusé : M. PABOEUF

Etait invité : M. BAUDEQUIN chef du service informatique et réseaux

Le Président ouvre la séance à 9h15.

### **I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2008**

M. HOYAUX, tout en ne mettant pas en cause la manière dont a été rédigé le procès-verbal, souhaite que l'on revienne sur le vote qui a eu lieu pour les projets pédagogiques masters. Il rappelle en effet qu'il avait indiqué que l'appel pour ces projets n'avait pas été fait de manière explicite et que les dossiers n'ont pas été vus de manière approfondie par la commission de la pédagogie. Il estime donc que les conseillers n'ont pu se prononcer en conscience sur ces projets. Il souhaite que l'on puisse revoir ce dossier en prenant le temps. Il se demande également d'où provient le financement particulier qui a été annoncé pour ces dossiers. Il a pris la peine de vérifier auprès des directeurs d'UFR et 5 d'entre eux ont indiqué ne pas avoir eu connaissance de l'appel à projets spécifique ou ne pas avoir compris explicitement qu'il y avait un appel à projets pour les masters. En conséquence il demande que ce point fasse l'objet d'un nouveau vote.

Le Président rappelle qu'il s'agit pour l'instant de se prononcer sur le procès-verbal de la séance précédente. La tradition veut qu'à chaque séance suivante le procès-verbal soit examiné. Les collègues qui souhaitent des modifications au texte qui leur est soumis le signalent. Il est entendu qu'il n'est pas possible de retranscrire la totalité des propos. Il demande donc à M. HOYAUX de bien vouloir indiquer quelle formulation il souhaite voir reprise pour ses propos.

M. HOYAUX précise que sa question ne porte pas sur le procès-verbal en lui-même mais sur un nouvel examen des projets pédagogiques master.

Le Président indique que ce point n'est pas à l'ordre du jour. Il s'agit simplement d'amender ou non le procès-verbal qui sera ensuite soumis au vote et qu'en conséquence il ne peut accéder à la demande d'un nouvel examen des projets.

M. HOYAUX souligne que dans son intervention de la page 5, un certain nombre des propos qu'il avait prononcés n'ont pas été rapportés. Il avait notamment indiqué que les dossiers n'avaient pas été examinés par la commission de la pédagogie.

M. BRUN précise effectivement qu'un certain nombre de membres du CEVU lui ont indiqué que les dossiers master n'avaient pas été examinés.

M. LAUGT rappelle que le CEVU qui s'était réuni le 28 mai 2008 n'avait pu, malgré une séance de plus de cinq heures, épuiser l'ordre du jour. Le CEVU avait alors à l'unanimité mandaté la commission de la pédagogie élargie aux membres du conseil qui pouvait y assister afin qu'elle termine l'examen des projets qui devaient ensuite être soumis au conseil d'administration du 11 juin. La commission de la pédagogie s'est réunie pendant toute une matinée et a examiné l'ensemble des projets dont les projets Master après avoir eu connaissance du fait qu'une enveloppe spécifique pourrait être dégagée pour les financer.

M. HOYAUX maintient que la commission n'a pas travaillé sur le fond des projets car M. BAUDORRE avait précisé que ces dossiers, qui faisaient l'objet d'un financement particulier, seraient examinés plus tard. Il s'interroge également sur cette enveloppe spécifique qui était d'un montant annoncé de 40 000 € portée ensuite à 60 000 €.

Il regrette que l'on ne souhaite pas répondre à la question de fond qu'il a posée et soutient que les membres de la commission qui indiquent avoir examiné les projets de Master sont des menteurs.

Le Président rappelle à M. HOYAUX que le débat au sein des conseils doit se faire avec mesure et en faisant attention aux propos employés.

M. HOYAUX souhaite maintenir ses propos et rappelle que lui-même a fait l'objet, lors de la séance précédente, du reproche implicite d'avoir dit des choses fausses, autrement dit d'être un menteur.

À la demande du Président, M. HOYAUX propose que son intervention de la page 5 soit complétée ainsi : « il signale que les projets Masters professionnels n'ont pas été examinés clairement comme les autres par la commission de la pédagogie ».

M. LOQUAY fait remarquer une coquille page 5 : il s'agit des projets hors plan licence et non hors licence.

M. REY fait remarquer une autre coquille page 2 : le calendrier adopté est celui de l'année 2008/2009 et non celui de l'année 2007/2008.

M. PORTINE demande que son intervention de la page 6 soit modifiée ainsi : « M. PORTINE estime que beaucoup de collègues ont la crainte de voir leur métier se transformer par rapport à la conception qu'ils en ont et qui correspond à ce pour quoi ils pensaient avoir été recrutés. Auparavant, nos universités avaient pour charge principale de reproduire les élites enseignantes. Ce n'est plus le cas même si la formation des enseignants nous incombe toujours. Il faut donc faire émerger une autre culture grâce au débat. Tout le travail mené va dans ce sens et est très important même s'il est imparfait. »

M. BAUDORRE ne souhaite apporter aucune correction au procès-verbal ni demander un droit de réponse alors qu'il a été mis en cause. Les propos qui ont été tenus montrent une certaine méconnaissance du travail et du fonctionnement de l'université. Il espère que cette méconnaissance pourra être atténuée par la présentation qui sera faite plus tard dans la réunion.

Le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, le procès-verbal, ainsi modifié de la séance du 11 juin 2008.

## **II. MODIFICATION DES STATUTS DE L'UNIVERSITE**

Le Président rappelle qu'il s'est engagé dans un toilettage sérieux des statuts de l'université. Il a mis en place à cet effet une commission qui s'est déjà réunie et qui continue à travailler mais il

s'agit aujourd'hui de faire une modification spécifique pour pouvoir mettre en place le comité technique paritaire prévu par la loi.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la modification des statuts de l'université permettant la création d'un comité technique paritaire composé de 20 membres (10 représentants de l'administration, 10 représentants des organisations syndicales).

### **III. MISE EN PLACE DU SYSTEME GLOBAL D'INFORMATION**

Le Président indique que la réflexion sur le système global d'information touche toutes les universités françaises. Cela va supposer des changements de pratique et des modes de fonctionnement spécifiques mais cela est tout à fait nécessaire.

M. BAUDORRE indique qu'il s'agit de faire le point devant le conseil d'administration sur la réflexion sur l'évolution du système d'information. Il s'agit d'une réflexion déjà ancienne mais qui est inscrite au cœur du contrat quadriennal. L'existant met en évidence une situation cloisonnée où les données sont disparates en fonction des secteurs d'activité et sans cohérence. On voit coexister des applications nationales construites autour des métiers et des applications locales développées dans le désordre. Tout cela rend l'ensemble inopérant. Il s'agit donc de rendre de la cohérence et de l'interopérabilité à notre système d'information en mettant en place un schéma directeur à moyen et à long terme sous l'égide d'un comité de pilotage. Pour faire cela, l'université a fait appel à un consultant, Cap Gemini, pour permettre l'acquisition d'une méthodologie. Il est important que le conseil d'administration soit sensibilisé sur cette problématique

M. BAUDEQUIN expose l'historique du projet et la démarche retenue pour la mise en place d'un système global d'information et d'un comité de pilotage. Il détaille les différentes phases du projet et illustre ce qui a déjà été réalisé depuis quelques mois au sein de l'université.

M. BAUDORRE souligne qu'il s'agit d'une présentation générale d'un dossier qui est en cours. Le conseil d'administration va devoir se pencher sur les grandes orientations qui devront ensuite être traduites en actions par le comité de pilotage. L'objectif est d'aborder l'ensemble des projets d'une manière cohérente et formalisée avec des comptes-rendus devant le conseil d'administration mais aussi selon les thématiques retenues devant le conseil scientifique et devant le CEVU.

M. DELMOLY apporte le témoignage de la commission européenne à Bruxelles qui est passée par ce type de démarche. Lorsque l'on passe d'un existant artisanal et inorganisé à un système de ce type il y a un danger inévitable c'est celui de rendre les choses de plus en plus compliquées sans s'en apercevoir. Le comité de pilotage doit avoir le souci de la simplification. Le coût humain est très important et les résistances culturelles sont fortes. Il faut veiller à instituer des forums d'utilisateurs pour avoir en permanence un retour et gérer en continu le projet afin d'éviter qu'il soit rejeté en bloc. Il y a certain perfectionnisme chez les techniciens, qui est tout à fait louable, mais qui ne pousse pas à la simplification. Il faut tenir compte du facteur humain dans la mise en place d'opérations de ce type.

M. BAUDEQUIN précise qu'effectivement il est prévu des comités utilisateurs pour chaque projet.

M. SIRE apporte également son témoignage car il a vécu une double expérience de ce type de processus. La première expérience a été un échec cuisant car l'écoute de la base n'avait pas été assez importante. La deuxième étape a été réussie car on a pris en compte les attentes des utilisateurs. Il ne faut pas hésiter à perdre du temps pour aller au plus près des utilisateurs et examiner avec eux les incidences de l'ensemble du projet sur leurs conditions de travail. Ce

n'est pas grave de perdre du temps car cela permet aux utilisateurs de s'approprier le projet et c'est la condition de succès.

Mme DINCLAUX tient à rappeler les écrits de Jacques ELLUL qui a dénoncé ces processus car ils comportent une atteinte directe à la démocratie. Si on n'y prend pas garde, ce sont les techniciens qui prendront les décisions. Il faut trouver les moyens pour que les usagers puissent s'exprimer sinon on va aboutir à un rejet.

M. LOQUAY insiste également sur l'importance de l'appropriation de l'outil par les usagers. Le rôle du conseil d'administration ne doit pas se limiter à définir les grandes lignes stratégiques. Il doit intervenir régulièrement pour analyser les propositions du comité de pilotage et faire le lien entre les acteurs de l'université et le comité de pilotage ce qui n'empêche pas de faire vivre à côté des comités d'utilisateurs. Il ne faudra pas non plus négliger le facteur formation des personnels. C'est un processus long mais important. Notre système actuel est en effet très hétérogène ce qui complique la tâche de tout le monde. Il faut également prendre le temps d'utiliser au mieux les applications existantes avant d'aller chercher ailleurs.

M. BRUN remercie M. BAUDEQUIN pour la qualité de sa présentation. Il souhaite savoir si la réflexion lancée à Bordeaux 3 a été envisagée également au sein du PRES ou s'il s'agit d'une démarche propre.

M. BAUDORRE précise que la présentation très réussie et très professionnelle qui a été faite peut laisser penser que l'on est en train d'implanter une superstructure. Il ne s'agit pas du tout de cela. On n'en a d'ailleurs ni l'ambition ni les moyens. Il s'agit de mettre de l'ordre dans un système anarchique. Cette réflexion est également entamée dans les autres universités. Il y a un groupe de pilotages du système d'information au niveau du PRES et la prise de décision de l'implantation du nouveau logiciel de gestion financière et comptable a été faite en commun par l'ensemble des établissements du PRES. Mais cette réflexion commune ne doit pas nous empêcher de mettre en même temps de l'ordre à l'intérieur de notre université.

M. PEBARTHE regrette que l'on présente notre situation comme étant artisanale et chaotique. La formation est assurée et les examens sont passés il y a bien service rendu aux étudiants et nous ne sommes donc pas dans une si mauvaise situation qu'on veut bien nous le dire. Il estime que l'ambition du projet présenté n'est pas claire : il s'agit soit de mettre de l'ordre dans le système existant soit de tout changer, ce qui n'est pas la même chose. En outre le projet fait apparaître des éléments politiques importants : la capacité de gérer la masse salariale qui est présentée dans le cahier des charges pour le passage à l'autonomie comme un point fort va nous obliger à externaliser certaines fonctions. Il y a là des questions lourdes et les réponses qui seront apportées auront des conséquences durables. Il précise également que ce qui est présenté c'est la démarche qualité. On voit bien à travers les procédés qui sont présentés qui peuvent apparaître techniques que c'est une nouvelle façon de fonctionner qui est proposée avec un service public de moindre qualité. Le problème ne sera pas de perdre du temps mais bien plutôt d'en trouver car nous sommes tous en surcharge de travail et on se demande comment va arriver à mettre en œuvre tous ces processus. Il appartient aux sociétés de définir les chemins, les outils ne sont là que pour les aider. Or aujourd'hui on utilise l'outil pour masquer le chemin.

M. BAUDORRE souligne que l'essentiel du travail est aujourd'hui consacré à décrire très précisément avec les personnels concernés l'ensemble des processus métier. Il ne s'agit donc pas d'un temps perdu mais d'un véritable investissement pour le futur.

M. PORTINE remercie également M. BAUDEQUIN pour sa présentation. Il s'agit d'une présentation avec une écriture de type informatique qui tend en conséquence à l'atomisation des objets. Pour sa part il voit deux risques dans ce processus : un risque de blocage de la dynamique inventive, le mouvement du bas vers le haut est difficile à mettre en place et il est difficile de traduire les remontées sous forme de décision précise et efficace est un risque envers la démocratie. Le projet montre à un cheminement strictement linéaire de gauche à

droite entre la décision politique et le système d'information. Il faudrait pouvoir inverser également la liaison.

M. JOLY tient à souligner la qualité du travail et du service rendu par M. BAUDEQUIN et les collègues du service informatique en direction de l'ensemble des personnels de l'université. Il s'interroge sur les risques posés par ces nouveaux systèmes par rapport à la commission nationale informatique et liberté, aux connexions entre les systèmes et aux droits des usagers.

M. BAUDEQUIN rappelle qu'il existe dans chaque structure un correspondant CNIL. A Bordeaux 3, c'est lui qui est chargé du dossier. Il précise que les applications mises en place n'entraîneront pas de croisement de données sensibles.

M. JOLY souhaite sensibiliser le comité de pilotage à ces problématiques.

M. RIBEYRE voudrait également attirer l'attention sur les problèmes de dépendance et de vulnérabilité qu'entraîne la centralisation de notre système d'information.

M. BAUDEQUIN rappelle que l'université s'est dotée d'un plan de prévention des risques et qu'un certain nombre d'améliorations ont été apportées mais qu'il reste encore des avancées à faire notamment en matière de sécurisation des locaux techniques.

En réponse à une question de Mme BOULERIE sur le coût envisagé pour les années à venir de ce projet, M. BAUDORRE précise qu'il n'y aura pas de coût supplémentaire car la démarche ne vise pas à augmenter le nombre de projets mais à mettre en cohérence notre système d'information. Le seul coût fixe sera le salaire du personnel titulaire formé à l'architecture des systèmes d'information.

M. BRUN s'inquiète également de la faible sécurisation du local technique qui contient les machines du service informatique.

M. BAUDORRE estime qu'il faudra prendre en compte ce problème dans le cadre de la restructuration des locaux de l'université afin de permettre un relogement global de l'ensemble du système informatique.

Le Président souligne qu'il était nécessaire de rationaliser et de coordonner l'ensemble des initiatives individuelles ou des groupes qui s'étaient développés jusque-là. Il faut intégrer notre système d'information dans une dynamique plus globale et au sein du PRES. Personne ne doute que l'université entre dans une informatisation qui ne va pas cesser de s'accroître. Il nous appartient de veiller à ce que la machine n'entraîne pas la déshumanisation des processus et que la technique informatique ne l'emporte sur l'homme et sur la démocratie. Il faudra donc être vigilant et développer l'adhésion de tous les acteurs à ce nouveau chantier.

#### **IV. MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE PROCEDURE BUDGETAIRE**

M. BAUDORRE précise que la commission des moyens s'est réunie deux fois pour traiter de cette question. Une première séance a été plus particulièrement consacrée aux pratiques des reports. Elle a débouché sur la rédaction d'une lettre de cadrage qui a accompagné la préparation de la décision budgétaire modificative. La deuxième réunion de la commission a plus particulièrement concerné la procédure budgétaire.

Il présente l'évolution de la procédure budgétaire en expliquant ce qui se fait aujourd'hui et les raisons pour lesquelles cela doit changer avec notamment la parution prochaine d'un nouveau décret financier qui aura des conséquences importantes pour les universités qui vont passer aux compétences élargies.

Il explique les limites de la procédure actuelle qui ne prend en compte qu'1/5 du budget et qui ne permet pas la mise en place d'un véritable dialogue de gestion. L'ensemble de nos ressources sont bien plus importantes mais n'apparaissent pas dans notre projet de budget.

Notre université dépend de manière forte du financement public et souhaite continuer à en dépendre.

Le nouveau décret financier introduit des changements notables dans la procédure budgétaire avec la mise en place d'un véritable dialogue de gestion, une souplesse dans la procédure mais aussi des contrôles plus importants. Il y aura un débat d'orientation budgétaire en conseil qui lancera la procédure. Le budget devra également proposer une annexe « performance » qui présentera les objectifs par destination et les modalités d'évaluation de ces objectifs. Les notions essentielles deviennent le projet d'activité et le rapport d'activité. Le budget qui sera unique pour tout l'établissement devra également faire apparaître la totalité des moyens de la recherche. Il faudra également modifier notre pratique des reports et avoir une meilleure évaluation des besoins. Ces nouvelles procédures vont également avoir un impact sur nos DBM qui vont être beaucoup moins importantes. La réglementation est beaucoup moins précise qu'auparavant. Il appartient désormais à chaque université d'écrire ses propres procédures. On est dans le cadre d'une autonomie mais d'une autonomie très encadrée : existence d'un plafond d'emploi et certification des comptes par un commissaire aux comptes privés.

Il faut également tenir compte de la nouvelle réflexion menée par le ministère pour la répartition des dotations globales de fonctionnement après l'abandon du système SAN REMO et la mise en place de nouvelles normes proposées par le Sénat (système SYMPA).

M. BAUDORRE présente ensuite le futur calendrier qui prend en compte toutes ces nouvelles données et qui permet un dialogue de gestion interne plus important. Ce calendrier pourrait être envisagé pour la préparation du budget 2010. Il prévoit le débat d'orientation budgétaire et le vote de la lettre de cadrage entre avril et juin, un débat budgétaire en conseil scientifique où les équipes présenteraient leur projet d'activités et leurs budgets prévisionnels et l'élaboration entre mai et septembre des projets d'activités des composantes accompagnés des projets de budget. En octobre le conseil d'administration arrêterait la proposition de budget global. Le budget complet continuerait à être soumis au vote du conseil fin novembre début décembre.

Pour la préparation du budget 2009, ce calendrier ne peut être utilisé en l'état mais il est possible de s'en inspirer pour proposer une nouvelle organisation. Le débat d'orientation budgétaire et le vote de la lettre de cadrage aurait lieu en septembre. C'est également en septembre que le conseil d'administration arrêterait la nouvelle structure budgétaire.

Il s'agit de se préparer à de nouvelles responsabilités dans le cadre d'une réglementation nationale mais aussi d'une politique d'orientation définie par le conseil d'administration.

M. BRUN s'inquiète des nouvelles normes SYMPA. Le ministère parle d'un système qui ne va faire que des gagnants. Mais tout le monde sait que lorsqu'il y a de nouvelles normes, il y a forcément des établissements qui sont favorisés et d'autres non. Lorsque l'on examine le rapport des sénateurs on constate que le principe de la performance, qui va être particulièrement important comme clef de répartition, est pensé dans le cadre des universités scientifiques. On peut légitimement s'inquiéter pour les universités de sciences humaines et sociales. La performance en termes de recherche et facilement quantifiable pour une université scientifique. Cela l'est beaucoup moins pour les universités littéraires. Il demande solennellement au Président d'intervenir auprès de la conférence des Présidents d'université pour que les spécificités des universités littéraires soient prises réellement en compte.

Mme DINCLAUX indique que l'application de ces nouvelles réglementations est particulièrement défavorable aux IUT. Les dotations fléchées vont disparaître. Il faudra que les instituts négocient en interne chaque année leur dotation. Si les IUT réussissent c'est parce qu'ils ont une pédagogie particulière et ce n'est pas en retirant leurs moyens pour les saupoudrer aux autres structures de l'université que cela améliorera la situation de l'université.

Le Président indique qu'il n'y aura pas de fléchage effectivement pour les instituts et que leurs intérêts seront préservés d'une manière ou d'une autre.

M. BAUDORRE précise que cette année déjà l'IUT a négocié avec l'université et cela a conduit à une augmentation en interne de son enveloppe.

M. PEBARTHE estime aussi que notre université doit continuer à fonctionner avec un financement public mais on peut se demander si l'Etat veut toujours nous financer. Le gouvernement actuel ne souhaite pas augmenter les dépenses publiques et il n'y a donc pas de raison qu'il augmente les budgets des universités. On assiste donc bien à la mise en place d'une nouvelle université à travers l'organisation de nouvelles pratiques de gestion. Le nouveau système de répartition des moyens est basé sur la mise en concurrence des universités qui est présentée comme le moyen de régler tous les problèmes. L'émulation des universités devrait permettre un meilleur service. Dans les faits, c'est la détérioration du tissu universitaire qui est proposée. La notion de plafonds d'emploi est également très dangereuse car cela signifie que pour faire face aux nouvelles tâches et aux nouvelles responsabilités, il faudra externaliser puisqu'on ne pourra pas créer des emplois. On assiste depuis 2007 à une volonté de détruire l'université républicaine pour mettre en place des universités autonomes et concurrentielles. Les résultats de cette politique seront catastrophiques. La logique de concentration des étudiants sur des pôles va se faire au détriment des logiques territoriales.

Mme LARGOUET attire également l'attention sur le service de documentation qui n'aura plus de dotation fléchée. Il faudra donc penser la documentation dans le cas du budget globalisé dans une logique de service nécessaire à la formation comme à la recherche.

Le Président indique que l'on est dans une phase de démarrage. Tout n'est pas fixé de manière définitive et les choses vont évoluer. La différence de traitement entre les sciences humaines et sociales et les sciences dures n'est pas une nouveauté. Il est difficile pour nos universités de trouver leur place face aux universités scientifiques. Mais il faut aller de l'avant sans frilosité en défendant nos spécificités et sans craindre la compétition et la concurrence. Nous avons aussi la capacité de générer de bons produits et nous ne devons pas craindre pour notre existence en tant que sciences humaines et sociales. Le nouveau système de répartition des dotations consacra 13 % du montant total aux performances. Ce pourcentage sera partagé à égalité entre la recherche et la formation. Il y aura une cotation spécifique établie par l'AERES en distinguant trois catégories d'établissements : les sciences exactes, les sciences du vivant et les sciences humaines et sociales. Les critères ne seront pas les mêmes dans ces trois catégories. C'est l'annonce qui a été faite devant les Présidents d'université. Il nous appartient de rester vigilant pour que ces annonces soient traduites dans les textes.

S'agissant du passage aux nouvelles compétences, toutes les universités devront l'avoir fait dans les trois ans qui viennent. Nous avons été audités par l'inspection générale sur nos capacités à appréhender ces nouvelles compétences et nous sommes en attente du résultat.

Le Président indique qu'il souhaiterait, sans préjuger de l'avis de l'inspection générale et du ministère, ne pas retarder cette échéance. Il est important en effet de négocier dès maintenant des garde-fous et de faire évoluer le dispositif. Il pense que ça sera plus facile pour les universités qui basculeront dans les nouvelles compétences en premier que pour celles qui suivront. L'expérience de la mise en place du LMD où notre université avait attendu la dernière limite a montré qu'on avait intérêt à être dans les premiers.

## **V. ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la liste des membres des différentes commissions élus de fait :

Conseil du SUIO :

Collège des étudiants : Charley GIRON, Sébastien RACHET

Comité Hygiène et sécurité

Collège des étudiants : membres titulaires : Yann CAPEL, Charley GIRON, membres suppléants : Sébastien RACHET, Christophe CAMBERVEL

Conseil du DAPS

Collège des enseignants : Florence BOULERIE, Jean-Pierre VOSGIN, Philippe LOQUAY, Pierre BEYLOT

Conseil du SCD

Collège des personnels enseignants : André-Frédéric HOYAUX, Marie Dinclaux, Florence BOULERIE, Nadine FENOILLAT, Christophe PEBARTHE

Collège des étudiants : Kevin VEILLET

Le conseil d'administration procède ensuite à un vote à bulletin secret pour désigner les autres membres des commissions.

Les résultats des votes sont les suivants :

Commissions	Nombre de votants	Suffrages	Membres élus
Commission de la recherche Collège des MCF Habilités	21	Sébastien LAURENT : 12 voix Pascale ANTOLIN : 9 voix	Sébastien LAURENT
Collège des personnels BIATOS	26	Serge GALAUP : 7 voix Emmanuel PRET : 0 voix Stéphan DUBERNET : 6 voix Danielle Bourmaud : 13 voix	Danielle Bourmaud
CA du DAPS collège des personnels BIATOS	26	Nathalie JARLOV : 11 voix Marie Claire CORNILLE : 4 voix Marie-Christine SOUM : 8 voix Corinne VRIGNAUD : 3 voix	Nathalie JARLOV
CA du SIUAPS Collège des personnels enseignants	26	Jean-Marie MALEZIEUX : 9 voix Philippe LOQUAY : 13 voix Florence BOULERIE : 2 voix Didier BOUQUILLARD : 2 voix	Philippe LOQUAY
Collège des personnels BIATOS	26	Nathalie JARLOV : 11 voix André MAUGEY : 15 voix	André MAUGEY
CA Médecine préventive Collège des personnels enseignants	26	Florence BOULERIE : 4 voix Alain DUPUY : 15 voix Christophe PEBARTHE : 11 voix Maïelen LAFITE : 20 voix	Alain DUPUY Maïelen LAFITE
CA du DEFLE	21	Yamna ABELKADER : 21 voix Lise BROSSARD : 21 voix Caroline CASSEVILLE : 15 voix Françoise DARGIROLLE : 17 voix	Yamna ABELKADER Lise BROSSARD Françoise DARGIROLLE
CHS	21	Philippe LOQUAY : 21 voix	<u>Titulaires :</u>

Collège des personnels enseignants		Christophe PEBARTHE : 15 voix André-Frédéric HOYAUX : 10 voix Francis RIBEYRE : 11 voix Didier BOUQUILLARD : 7 voix Joël RICHARD : 9 voix	Philippe LOQUAY Christophe PEBARTHE Francis RIBEYRE <u>Suppléants</u> : André-Frédéric HOYAUX Didier BOUQUILLARD Joël RICHARD
------------------------------------	--	---	---

Le Président clôt la séance à 12 heures 30.

**Le Président,**

**SINGARAVÉLOU**